

# DÉLIBÉRATION n° CA-16-06-2023-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 16 juin 2023

Compte-rendu du Conseil d'administration  
du 5 mai 2023

## Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 5 mai 2023 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 16 juin 2023  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 21/06/2023

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**Compte-rendu du  
Conseil d'administration**  
-----  
**Séance du 5 mai 2023**

**Ordre du jour**

- 1- Informations générales
- 2- Compte-rendu du Conseil d'administration du 10 mars 2023 (pour délibération)
- 3- Compte-rendu du Conseil d'administration du 7 avril 2023 (pour délibération)

**Convention :**

- 4- Convention CPGE (pour information)

**Formation et vie universitaire :**

- 5- Rectification d'une erreur matérielle : tarifs des formations locales 2022-2023 (pour délibération)

**Recherche :**

- 6- Modifications de la feuille de route Science ouverte (pour délibération)

**Ressources humaines :**

- 7- Contingent CRCT (pour délibération)
- 8- Grilles des IGR CDI (pour délibération)

**Fondation :**

- 9- Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 14 mars 2023 (pour délibération)

**Contrôle interne :**

- 10- Démarche de contrôle interne budgétaire et comptable (pour délibération)

**Budget :**

- 11- Budget rectificatif n° 1 (pour délibération)

**Finances :**

- 12- Subvention prévue dans la convention entre l'Association Golf de Poitiers-Châlons/Grand Poitiers Communauté urbaine/le département de la Vienne/l'université de Poitiers (pour délibération)
- 13- Tarifs et subventions (pour délibération) ;
- 14- Questions diverses.

**Les membres présents:**

*Collèges A, B et BLATSS :*

François BRENET ; Thierry CABIOC'H ; Claire de BISSCHOP ; Isabelle DELOUVEE ; Isabelle DUFRONT ; Laure FAVOT-LAFORGE ; Alain FRANÇOIS ; Annie GENIET ; Sylvie HANOTE ; Nicolas HAYER ; Aurélie HILT ; Virginie LAVAL ; Bruno QUINTON ; Frédéric RIDEAU ;

*Collège des personnalités extérieures désignées après appel public à candidature :*

Marie LEDOUX-WALDURA ; Olivier PALLUAULT ; Fabienne RICARD.

*Collège des personnalités extérieures nommées :*

Laurence VALLOIS-ROUET.

*Collège des usagers :*

Clémence de NOUEL ; Luc MARICOT

**Rectorat :**

Dimitri JAMBRUN

**Participants avec voix consultative :**

Gilles MIRAMBEAU ; David MARTIN.

**Invités permanents :**

Nicolas BOISTAY ; Fatma CHENNOUF ; Louise CLÉNET ; Roxane DURAND ; Przemyslaw SOKOLSKI.

**Procurations :**

DROUET Pascale	à	DE BISSCHOP Claire
LAMAZEROLLES Eddy	à	FAVOT-LAFORGE Laure
LE MOING Ariane	à	RIDEAU Frédéric
MONCOND'HUY Léonore	à	LAVAL Virginie
PAUVERT Rodolphe	à	GENIET Annie
PAVAGEAU Stéphanie	à	BRENET François
RICHER Jean-Pierre	à	DELOUVEE Isabelle
TOUSSAINT Lucette	à	HANOTE Sylvie
PLUMET Sylvie	à	CABIOC'H Thierry
SALIVES Richard	à	HAYER Nicolas

## 1) Informations générales

La Présidente ouvre la séance avec l'annonce d'une bonne nouvelle : la candidature de l'université de Poitiers a été retenue pour le projet intitulé IMPACT-UP dans le cadre de l'action ASDESR (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche). Ce projet financé sur sept ans entend développer deux axes : une offre continue et professionnelle – challenge particulièrement important dans le domaine de la santé, et la multiplication du nombre de projets européens basés sur l'excellence de la recherche – véritable enjeu à l'échelle de l'établissement. L'aide financière s'élève à 3,7 M€ sur un budget demandé de 3,9 M€, et vise essentiellement à couvrir l'investissement en moyens humains, avec 11 nouveaux ETP à venir, 7 pour les actions de formation tout au long de la vie, et 4 dédiés à celles des projets européens de recherche. Elle remercie le travail du Vice-président en charge de l'innovation Thomas ROGAUME et d'Anne KRUPUCKA, à l'origine de ce projet.

Par ailleurs, le ministère a engagé une nouvelle manière de dialoguer avec les établissements d'enseignement supérieur à travers un nouveau format – les COMP (Contrats d'objectifs, de moyens et de performances). L'université de Poitiers fait partie de la première vague de ces COMP avec 17 autres établissements, et ce, à géométrie variable : soit une université, soit des regroupements d'universités. Selon ses particularités propres, il s'agit de présenter la stratégie mise en œuvre à l'État afin d'obtenir des moyens supplémentaires. Le ministère attend donc une précision quant à la manière dont l'établissement s'inscrit dans les objectifs de politique publique. L'université de Poitiers compte d'ailleurs se distinguer avec une dynamique constructive au regard des missions de l'établissement et de la stratégie adoptée. D'une vision pluriannuelle, le COMP va durer trois ans avec un début en 2023 et une fin en 2025, d'où la nécessité de pluriannualiser les moyens accordés tout au long de la période. Ce qui sous-entend un modèle économique néanmoins compliqué à penser et à mettre en place. En effet, à l'issue de ces trois ans, il faudra être capable de porter en interne l'action pensée, qu'elle soit *one shot*, donc arrêtée au bout des trois ans, ou pérenne, et dans ce cas, prouver la capacité de la porter à long terme.

Les quatre politiques publiques de l'État consistent pour la première en la capacité de proposer une offre de formation en phase avec les métiers d'avenir, les métiers en tension ou en évolution, et ce, en prenant en compte les spécificités des territoires. Cette dynamique France 2030 se base sur une liste très claire des métiers concernés avec toutefois une particularité peu habituelle, fruit d'une discussion entre la ministre et le SGPI, à savoir : répondre à des appels à manifestations d'intérêts compétences et métiers d'avenir. L'État et le ministère imposeraient en fait une sorte de signature pour valider l'action entreprise par l'établissement dans le cadre de France 2030 et des objectifs de politiques publiques.

Deuxième axe de la politique publique porte sur le bien-être et la réussite des étudiants dans toutes les dimensions : santé, diversité, inclusion et accompagnement à la réussite.

Le troisième objectif a trait au développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international avec pour enjeu : l'attractivité et la structuration de l'établissement et de son écosystème. Il s'agit d'une dynamique de type PUI, pour lequel l'université n'avait pas été lauréate. Aussi, le COMP doit lui permettre de rebondir, de faire une introspection pour retrouver une nouvelle dynamique.

Le quatrième objectif est la transition écologique et le développement soutenable dans l'ensemble de ses dimensions, qui requiert de s'inscrire davantage dans la dynamique TEDS.

À ces quatre objectifs de politiques publiques, la ministre en a ajouté deux autres qui concernent principalement la stratégie de l'établissement. Ce 5<sup>e</sup> objectif consiste à orienter la gestion et le pilotage de l'établissement – 5<sup>e</sup> objectif que l'université doit absolument repenser pour aller chercher des moyens supplémentaires. Le 6<sup>e</sup> objectif caractérise la signature de l'université de Poitiers, c'est-à-dire la manière de l'inscrire dans le contrat pluriannuel, en cohérence avec les partenaires et l'apport à la sphère nationale en matière de politiques. Nouvel exercice au calendrier extrêmement serré puisque la ministre a réuni les participants juste avant les vacances de Pâques. La copie devant être rendue au rectorat le 25 avril, les Dialogues stratégiques de gestion avec les directeurs de composantes avaient été fort heureusement positionnés à cette période. Ce qui signifie que tout ce qui relève de l'objectif public de formation a pu être travaillé avec les directeurs et directrices de composantes. Elle indique avoir été reçue la veille au rectorat de Bordeaux par le recteur délégué et la rectrice de Région

académique pour discuter avec eux de la première copie remontée, avec un focus sur le COMP. Elle était avec le DGS et le VP Stratégie dans un mode resserré, comme attendu par la DGSIP le 22 juin prochain. La rectrice a demandé à la Présidente de se mettre en condition d'un pré-COMP, et de présenter le projet de l'université. Surprise, elle s'est montrée néanmoins plutôt à l'aise dans l'exercice. D'ailleurs les retours de la rectrice et du recteur se sont avérés extrêmement constructifs, étant donné que la signature de l'université de Poitiers irrigue les quatre objectifs de politiques publiques. Toutefois, il faut repenser la manière de présenter cette signature sans travailler pour autant sur des actions très précises. Par exemple, l'équipe s'est demandé ce qu'il fallait inscrire dans l'onglet « signature » pour les politiques publiques. En effet, l'université déploie la transition écologique DDRS, une offre de formation en phase avec le territoire. Au niveau de la recherche, elle s'inscrit dans le PUI écosystème. La Présidente avait alors suggéré comme marque de fabrique de l'université la qualité de vie au travail, principal point de subventions. Or, cela implique une réorganisation, un mieux-être au travail, ce qui implique du pilotage et de la restructuration, et ne résume pas la signature de l'établissement. Derrière la réorganisation, l'université redemande des milliers d'euros supplémentaires pour insister sur le RIFSEEP. La rectrice a en effet affirmé que cela ne devait pas être porté au niveau de la signature, mais de la gestion et du pilotage de l'établissement.

Au niveau de la transition écologique et du développement soutenable, le premier chantier concerne la formation et la sensibilisation des étudiants et étudiantes, et ce, dès 2025. Le deuxième chantier est la rénovation thermique des bâtiments et l'indépendance énergétique. Pour le troisième chantier, aucune aide n'est demandée à l'État, car il s'agit de pluriannuel au niveau de la dévolution du patrimoine, et donc déjà figé dans le marbre dans les années à venir. En matière de recherche et d'innovation, l'enjeu est de renforcer l'attractivité et de favoriser les transferts de recherche. En chantier 1, la priorité a été donnée à la consolidation des réseaux internationaux de recherche – marque importante de reconnaissance au niveau des établissements. Le chantier 2 concerne le transfert, donc PUI. Face à la déception de cet échec, l'établissement doit retravailler sur une nouvelle dynamique à une plus petite échelle. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> chantier ne restera pas rattaché à la « Recherche et innovation », mais va remonter dans la signature de l'établissement afin de favoriser les transferts demandés. Dans les métiers en tension d'avenir ou en évolution, l'université s'inscrit dans des objectifs de développement durable. En termes de santé et bien-être, elle va s'engager sur les thématiques de France 2030 au niveau des maladies infectieuses émergentes et des biomédicaments. Toutes les ressources du projet ASDESER seront d'ailleurs mobilisées et recoupées pour faire évoluer des DU dans ce domaine essentiel dans le cadre de la formation professionnelle. Le but est d'aller chercher un CMA pour une formation de Master dans le domaine du biomédicament.

Dans le domaine « Éducation de qualité », il existe un parcours de master porté par l'INSPE dans le Master PIF (Pratique et ingénierie de la formation). Ce parcours de formation a vocation à former des conseillers pédagogiques. Or, il n'attire pas, alors que c'est un métier d'avenir. Les choses sont donc retravaillées à une échelle de coordination territoriale avec comme partenaires : le Réseau Canopé, l'IH2EF et le Cned, qui sont parties prenantes de la remise en place de ce parcours, pensé pour former les ingénieurs pédagogiques de demain, aussi bien au niveau de l'enseignement supérieur que du secondaire. L'université travaille à l'échelle du territoire, porté par la Préfecture, sur le pôle numérique pour l'éducation, avec un lieu totem High School qui va être positionné au Futuroscope dans l'objectif de sortir Poitiers au niveau national sur cette dynamique. Plusieurs forces dans le domaine des villes et communautés durables, du côté recherche ou du côté de la formation existent, de plus l'université dispose d'une école interne d'ingénieurs, l'ENSI Poitiers, qui souhaite s'investir à nouveau afin de porter un diplôme interdisciplinaire qui s'appellerait « Ville durable ». Cette action avait d'ailleurs été « retoquée » par la CTI il y a deux ans. Un diplôme qui fait vraiment sens dans le cadre de France 2030, sur lequel, en accord avec le nouveau directeur de l'ENSI Poitiers, un diagnostic territorial sera lancé en vue de le présenter à la CTI lors de la prochaine accréditation de l'ENSI. Il est aussi envisagé, sur le Master mention « énergie », une reprise en profondeur de son architecture pédagogique au niveau de la conception de systèmes de production, transport et conversion d'énergie dans une dynamique de développement durable. Étant donné qu'aucune licence n'existe sur cette spécificité, Poitiers, université pluridisciplinaire, nourrit un objectif clair de redynamiser les équilibres entre formation et recherche. L'ambition n'est pas de démultiplier l'offre de formation, mais de la penser autrement.

Sur « Bien-être et réussite étudiante », l'objectif entend dynamiser l'expérience étudiante par des réussites plurielles au travers de deux chantiers très importants : faire évoluer l'offre de formation en matière d'accompagnement à la réussite, continuer à développer la vie de campus et améliorer la reconnaissance de

l'engagement. La Présidente a confié ce dossier à Sasha Bosman, le nouveau Vice-président étudiant. Aucun euro n'est demandé à l'État dans ce secteur puisque la CVEC, l'impôt des étudiants permet largement d'alimenter les projets pour soutenir étudiants et étudiantes.

Sur « Renforcer le pilotage de l'établissement », elle aimerait pouvoir travailler à nouveau sur la gestion des emplois et des compétences en s'appuyant sur des outils importants comme celui de la cartographie des postes, les fiches de postes, les entretiens annuels. Ce sont des éléments structurels importants qui nécessitent une révision régulière pour les adapter au mieux aux évolutions des métiers et compétences des agents. Véritable démarche d'amélioration continue qui doit renforcer les fonctions d'encadrement supérieur et offrir aux agents de l'université de Poitiers les moyens de construire de véritables parcours professionnels. Le recours à des compétences externes permettra d'étudier de très près et de manière très serrée le travail réalisé sur la cartographie des postes.

Gilles MIRAMBEAU explique qu'étant donné que la contribution de l'université de Poitiers à la prime de déplacement versée à Grand Poitiers était basée sur la masse salariale, les effectifs globaux de l'établissement étaient pris en compte. Or, un certain nombre d'entre eux n'habitent pas à Poitiers, et ne bénéficient donc pas des infrastructures mises en place par la Communauté de communes. En sortant tous les effectifs des collègues qui habitent à Angoulême ou à Niort, des marges ont été dégagées sur la masse salariale. Toutefois, de petites imperfections existent probablement quant à la façon de gérer la masse salariale afin de dégager des montants relativement importants. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de cet audit.

La Présidente confirme l'importance de ce défi en ajoutant la nécessité de retravailler également sur le régime indemnitaire, d'où une nouvelle demande de moyens pour accélérer les évolutions, ainsi que sur le schéma directeur du numérique, élément essentiel du pilotage dans ce domaine. Parmi les avancées, on peut citer la restructuration d'I-médias, la mise en place d'une comitologie, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour être encore plus efficace et être au service des usagers. Cependant, il faut encore progresser sur ce service, ce qui a motivé la demande d'une aide supplémentaire. Elle tient à souligner le délai de réalisation : trois semaines et pendant les vacances.

Dans le cadre des Dialogues stratégiques qui ont lieu chaque année avec le Rectorat, l'obtention d'une somme entre 200 et 300 000 euros était tout à fait envisageable. Avec le COMP, soit 0,8 % de la dotation de charge de service public reçue, ce qui peut faire croître le montant à 1 à 1,2 M€, ce qui est important sur trois ans au regard des objectifs fixés.

Sur toutes les actions citées, il y en a beaucoup qui n'ont pas fait l'objet d'une sollicitation financière. En effet, rien ne sert de demander lorsque par exemple l'université est propriétaire du patrimoine et détient sa dévolution. Sachant que 10,6 M€ sont projetés tous les ans pendant 25 ans, cela a été pluriannualisé. Les ombrières et le photovoltaïque sur le campus principal ont été actés pour 2025, la chaufferie biomasse à Châtellerault réalisée à la fin de l'année. En revanche, pour l'action de formation et de sensibilisation des étudiants, il reste tout à faire, d'où la nécessité de moyens humains en appui pédagogique pour avoir la possibilité de réussir pour 2025.

Les membres du Conseil d'administration ont par ailleurs été destinataires d'un courrier informant de la présence dans les locaux de l'université des inspecteurs généraux de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGESR), actuellement en mission d'audit et de conseil à la suite de la publication du rapport HCERES transmis en septembre dernier. Le HCERES constatait en effet diverses difficultés administratives en matière financière, RH, logistique, informatique ou de scolarité aux conséquences très importantes pour l'organisation comme des lourdeurs, des lenteurs, du mécontentement. Il faut donc améliorer le fonctionnement global. La Présidente a déjà reçu les IGESR, présents depuis un mois, d'abord en tête à tête puis dans un groupe un peu plus élargi. Cette démarche s'inscrivant en cohérence avec les orientations stratégiques 2022-2026, la Présidente de l'université commence à perdre patience en raison de certains éléments de désorganisation. Il ne s'agit pas de recentraliser, mais de repenser la subsidiarité au niveau de l'établissement, de maintenir les services de proximité, de remonter ce qui doit être remonté à l'échelle du central. À titre d'exemple, la Présidente estime que la fonction de la scolarité n'a pas vocation à renseigner l'offre de formation sur Apogée, mais un service en appui des équipes et de rencontre pédagogique des étudiants et des étudiantes. Il faut pouvoir rentrer l'offre de formation de manière identique à l'échelle de l'établissement. Il faut sans cesse remonter des indicateurs. Or, ce n'est pas possible, car chacun fait ce qu'il veut dans son secrétariat. Il n'est plus possible de fonctionner ainsi, il faut tout repenser. Autre exemple : un indicateur ainsi travaillé, donnait 70 % de réussite en master, ce qui est

totallement faux, car les étudiants de Poitiers réussissent bien mieux que la moyenne nationale. De plus, certains sont supérieurs à 100 %. Aussi attend-elle beaucoup de la visite des IGESR, afin qu'ils posent un diagnostic, et orientent vers une meilleure organisation plus efficace et un mieux-être de tous et toutes à l'université de Poitiers.

Gilles MIRAMBEAU présente les trois inspecteurs généraux actuellement dans les locaux de l'université : Brice LANNAUD, Émilie-Pauline GALLIÉ et Philippe RAIMBAULT. Brice LANNAUD a été directeur adjoint de la Directrice de l'Enseignement supérieur au ministère ; Philippe RAIMBAULT, ex-Président de l'université de la COMUE de l'université de Toulouse ; et, Émilie-Pauline GALLIÉ est inspectrice générale. Leur présence sur un temps relativement court mobilise très fortement les services administratifs, qu'ils soient en composante ou en service central.

Le périmètre de l'étude qu'ils mènent aujourd'hui ne porte que sur 5 fonctions de l'administration : RH, finance, informatique, communication, logistique et aussi une fonction de soutien à la formation, à savoir la fonction scolarité. À l'issue d'un premier travail réalisé avec eux, environ 600 personnes ont été identifiées et 900 sont concernées de près ou de loin, pour tout ou partie de leur temps de travail, par une de ces fonctions.

Cette démarche obéit à deux grandes étapes. La première est de recenser les effectifs qui sont de près ou de loin consacrés à ces missions et de regarder quel est le temps de travail de chaque agent. C'est un travail très important en termes de volumes d'agents, d'identification, d'autant le manque de fiabilité des bases de données. Les composantes, comme les services centraux, complétant pour chaque agent la répartition d'un temps de travail pour telle ou telle fonction, l'objectif est d'identifier les redondances dans l'organisation, les missions réalisées en composante et en service central pour éliminer d'éventuels doublons. Ils sont aussi là pour spécifier ce qui est bien organisé et efficient. Par exemple, il faut répartir le temps de travail d'un responsable financier sur cette sous-fonction.

La deuxième partie, qui va commencer mi-mai, va leur permettre d'entrer un peu plus dans le détail de l'organisation de chaque fonction. Une fois que le questionnaire va leur être transmis, ils feront une première analyse et renverront à tous les agents concernés une enquête afin d'émettre un avis sur l'organisation interne de la fonction. Ensuite, ils réuniront des focus groupes constitués de vingt agents volontaires, qui participeront à la mission, afin d'identifier les problématiques qu'ils rencontrent au quotidien ainsi que ce qui fonctionne bien. Cette phase va durer quasiment un mois. Si chacune des 600 personnes souhaite participer aux groupes de travail, il faudra organiser 30 groupes en fonction de ces trois animateurs. Tous les directeurs de composantes avec leurs responsables administratifs ont déjà été rencontrés, ainsi que les directeurs de pôles ou de services pour un premier état des lieux du fonctionnement et repérer de premières pistes. Après avoir approché le Vice-président Recherche et l'ensemble des directeurs d'unités de recherche, ils ont souhaité échanger la semaine dernière avec les chefs de départements des composantes au même type d'organisation, à savoir les deux IUT, l'UFR SHA et l'UFR SFA. Ils ont également interrogé les quelques chefs de projets qui avaient mené récemment des restructurations, notamment la réorganisation du pôle universitaire de Niort. Leur tâche consistera à partir d'un premier regard sur l'organisation actuelle des différentes fonctions étudiées, en une analyse des activités, avec la répartition des ETP par fonction, par sous-fonction, par composante, par service. Ils vont aussi, à travers les entretiens, identifier les zones fragiles, afin de vérifier la capacité de l'université à assurer la continuité de service, le risque juridique, l'efficacité de la subsidiarité au sein de l'université. Ensuite, ils seront à même si nécessaire de proposer des pistes d'évolution, sans toutefois imposer une organisation type. Il peut s'agir de formalisation de procédures par exemple. De nombreux scénarios sont envisagés.

En termes de calendrier, l'université est en train de collecter les grilles de recensement des activités (semaine identifiée par la flèche rouge descendante) en vue de prétraiter les données. En parallèle, ils sont en train de constituer le questionnaire à destination de l'ensemble des collègues concernés par ces fonctions. Les réponses devront être rendues d'ici la fin du mois de mai. Les entretiens collectifs se dérouleront avant la fin du mois de juin. Ils seront en capacité de livrer leurs travaux finalisés courant septembre à l'établissement avec une présentation prévue lors du Conseil d'administration de ce même mois de septembre. Il précise que se réunira un comité de pilotage, constitué de la Présidente, du VP pilotage de la cellule de pilotage, des inspecteurs et de lui-même. Un comité de suivi, composé des mêmes représentants, mais associé avec les directions de composantes, de l'IUT, de l'IAE et de l'UFR SFA, des responsables administratifs de SHA et de droit, de direction de services (de la DIAF, de la direction du pilotage et d'un vice-président en charge du numérique) a de plus été constitué en vue de contrôler l'avancement des travaux. La première réunion se déroulera le 10 mai prochain.

Isabelle DUFRONT faisant partie des personnes qui ont eu un tableau à compléter en quatre jours, tient à témoigner sur son ressenti. Ce travail extrêmement intéressant étant axé sur les fonctions supports, certains ont

rencontré quelques difficultés à lier ces fonctions supports à l'intérieur de leurs activités. Il n'est en effet pas possible de s'y retrouver facilement en termes de métiers et d'activités courantes. Elle perçoit néanmoins l'utilité de remplir ce tableau, mais ce n'est pas simple. D'après elle, tirer un bilan global de ces tableaux s'avérera chose ardue.

Gilles MIRAMBEAU reconnaît que la difficulté est l'identification de ce qui relève de la fonction support et de la fonction soutien. Le travail mené par les inspecteurs ne porte que de la fonction support (par exemple, finance, RH...). Or, la frontière est très poreuse entre les deux fonctions. En effet, pour l'informatique, quand un technicien vient réparer un ordinateur, c'est du support alors que s'il intervient pour aider un enseignant à lancer son diaporama, cela relève de la fonction soutien. Il convient donc de bien faire remonter tout ce qui entre dans le cadre de la mission support et non de soutien. La semaine prochaine, la cellule de pilotage a d'ailleurs prévu de consacrer deux jours à reprendre l'ensemble des données en compagnie de l'équipe en cas de points de doute quant à la répartition du travail effectué. Il faut toutefois prendre du recul sur ces éléments. Les inspecteurs savent que les déclarations ne sont pas au pourcentage près, l'idée étant de donner les grandes orientations sur les évolutions potentielles de l'organisation.

Isabelle DUFONT avoue se sentir rassurée. Il est parfois difficile de quantifier le temps consacré à une tâche.

Gilles MIRAMBEAU confirme qu'il est inutile de reporter des tâches représentant 1 % d'une semaine de travail.

## **2) Compte-rendu du Conseil d'administration du 10 mars 2023**

La Présidente propose de passer au vote.

### **Délibération n° 01**

**Le compte-rendu du 10 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.**

## **3) Compte-rendu du Conseil d'administration du 7 avril 2023**

La Présidente propose de passer au vote.

### **Délibération n° 02**

**Le compte-rendu du 10 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.**

## **4) Convention CPGE**

Noëlle DUPORT annonce que la Convention CPGE constitue une nouveauté, bien que ce n'en soit pas tout à fait une. L'université avait déjà l'obligation de passer des conventions avec les classes préparatoires des lycées de la région. Toute CPGE doit en effet conclure une convention avec un établissement d'enseignement supérieur. Tout étudiant inscrit dans une CPGE doit s'inscrire dans un système LMD.

La première différence est que le rectorat de Nouvelle-Aquitaine a souhaité un seul modèle de convention, unifié, entre les différents départements. Les six universités de Nouvelle-Aquitaine ont donc travaillé avec le rectorat de Bordeaux pour arriver à cette écriture.

Le deuxième changement, un peu plus micro, est que désormais, les inscriptions des étudiants en classes préparatoires ne se font que dans des licences, et plus dans des BUT, antérieurement des DUT, sans toutefois en interdire la réorientation vers ces diplômes, comme cela se faisait auparavant, mais pas pour celui dans lequel ils étaient inscrits. Il existe d'ailleurs un tableau de correspondance de façon à aiguiller les inscriptions. Cette convention est signée avec cinq établissements : le lycée Aliénor d'Aquitaine, le lycée Camille Guérin, le lycée Nelson Mandela, Guez de Balzac à Angoulême et la Venise verte à Niort.

La Présidente précise qu'il s'agit d'une restructuration de convention unique identique pour l'ensemble des établissements à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Noëlle DUPORT affirme qu'elle fonctionne de la même façon avec une commission mixte pour étudier les dossiers de candidats, que ce soit de la CPGE vers l'université ou de l'université vers la CPGE.

#### **5) Rectification d'une erreur matérielle : tarifs des formations locales 2022-2023**

Noëlle DUPORT signale une erreur matérielle sur la liste des formations locales et plus précisément au niveau des tarifs. Il existe deux formations sur le DU « nutrition » portées par FSS : une à Poitiers et une à la Réunion. Les tarifs de la ligne Poitiers ont été dupliqués sur la ligne La Réunion, alors que le tarif pour la Réunion sur les formations financées n'est pas de 2 550 €, mais de 2 150 €.

Claire de BISSCHOP justifie cette différence de prix par le fait qu'un certain nombre de cours des étudiants inscrits à la Réunion ne se passent pas en présentiel.

La Présidente propose de passer au vote.

##### **Délibération n° 03**

**La rectification apportée aux formations locales et aux tarifs, pour l'année universitaire 2022-2023, est approuvée à l'unanimité.**

#### **6) Contingent CRCT**

Nicolas BOISTAY explique que les CRCT sont les congés de reconversion et de conversion thématique de recherche. Comme tous les ans, le Conseil d'administration doit voter un plafond. Il est proposé de renouveler le même contingentement que l'année dernière, à savoir 13 semestres, avec deux précisions complémentaires : une réserve pour les retours de congés maternité si le projet est en lien avec des thématiques de recherche, ainsi qu'une étude attentive pour les personnes de retour d'un congé maladie ou de longue maladie pour pouvoir se remettre sur leur activité de recherche.

La Présidente propose de passer au vote.

##### **Délibération n° 04**

**Le contingent de treize (13) semestres de Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) de l'établissement (hors CRCT LPR), pour l'année 2023, est approuvé à l'unanimité.**

#### **7) Grilles des IGR CDI**

Nicolas BOISTAY rappelle avoir présenté lors du dernier Conseil d'administration, une refonte concernant l'IFSE à la suite de la restructuration des grilles, passant de trois à deux grades. Par conséquent, en fonction de la parution des grilles et des règles de reclassement, il est proposé d'appliquer cette grille aux IGR CDI au sein de l'université. Cela ne concerne qu'une personne, mais pourrait en concerner d'autres. Cette grille a été proposée au CSA qui a voté à l'unanimité en faveur. Cette modalité de reclassement, soumise au vote ce jour, consiste selon les mêmes règles que les autres CDI, à prendre la grille des IGR de classe normale, d'y appliquer un coefficient de 1,5 en termes d'avancement, l'objectif étant toujours d'encourager les collègues à passer les concours de la fonction publique et que titulaires comme CDI bénéficient au sein de l'université de l'IFSE équivalente.

La Présidente propose de passer au vote.

##### **Délibération n° 05**

**La nouvelle grille de rémunération des personnels ingénieurs de recherche (IGR) en contrat à durée indéterminée (CDI) est approuvée à l'unanimité.**

#### **8) Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 14 mars 2023**

Pascal ROBLOT informe de la progression des produits sur le plan financier avec l'apport du mécénat en nature et en compétence, développé en à peu près un à deux ans, et qui représente des sommes relativement importantes, en tout cas sur le budget total de la Fondation. Il faudra s'habituer à cette nouvelle ligne, élément extrêmement important en termes budgétaires, mais aussi dans le cadre de la mission de ladite fondation dans l'accompagnement de projets et des étudiants en difficulté.

Les charges de fonctionnement, et notamment de personnel, ne connaissent, quant à elles, aucune amélioration. Les subventions versées sont elles-mêmes en légère progression, avec là encore, une part plus importante quantitativement sur le mécénat en compétence.

Les fonds, qu'ils soient consommables ou non, c'est-à-dire bloqués, doivent normalement assurer une partie du financement, ce qui est loin d'être le cas, faute d'une somme suffisante pour être placée. Les rendements des placements sont d'ailleurs très insuffisants. Le Conseil de gestion de la Fondation a reçu mission de renouveler les placements arrivant à terme cette année. Sur les fonds, aucune importante modification n'est à signaler. Bien que la trésorerie globale soit en légère amélioration, elle reste toutefois trop faible pour assurer à la Fondation une autonomie complète.

Le fonctionnement constitue le point important. Le constat est sans appel : les dons n'ont pas progressé, voire sont en léger repli pour la première année depuis trois ans. Quatre chaires, c'est-à-dire non des chaires de professeurs tels qu'on les imagine, mais plutôt des modèles de construction visant à développer des actions d'enseignement et de recherche, et principalement de recherche, fonctionnent actuellement :

- Sport et santé
- Biodiversité
- CERVAL
- Biologie santé numérique.

Deux sont en projet, l'une à Angoulême et l'autre à Niort :

- Industries culturelles et créatives dans les Univers virtuels
- Cybersécurité

Normalement, le processus des chaires est censé faire l'objet d'un avis de la Commission recherche. Quelques glissements ont peut-être eu lieu et certaines d'entre elles ont été lancées sans saisine de la Commission recherche de l'université au moins au début. Raison pour laquelle s'impose une correction de trajectoire pour être bien sûr que les chaires et le soutien à la recherche rentrent bien dans le projet Recherche de l'université et non dans une recherche autonome.

Le deuxième point, sur lequel il reviendra au mois d'octobre, concerne les sources de financement de la Fondation, issues des collectivités territoriales, ce qui n'est pas l'objet d'une fondation. En effet, elle doit être subventionnée par des industriels, certains prestataires de services, etc. L'intérêt est d'une part d'apporter des financements à l'université pour des actions de soutien social, d'enseignement, de recherche, etc. D'autre part, lesdites entreprises peuvent bénéficier d'un abattement fiscal. Les collectivités territoriales n'ayant bien entendu aucun abattement fiscal sur leur donation, une correction de trajectoire est à prévoir.

La Présidente propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 06**

**Le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 14 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.**

Olivier PALLUAULT profite de son autre fonction externe en tant que dirigeant d'entreprise et Vice-président d'un réseau de 300 000 emplois en région Nouvelle-Aquitaine pour proposer son concours dans la mise en relation avec d'autres partenaires.

La Présidente le remercie et confie ne pas hésiter à revenir vers lui le cas échéant.

## 9) Démarche de contrôle interne budgétaire et comptable

Diane CAPITO, en qualité de Responsable qualité et contrôle interne à la cellule de pilotage et d'appui à la stratégie, présente de manière synthétique la démarche de contrôle interne à l'université de Poitiers, et plus précisément le contrôle interne budgétaire et comptable – obligation pour tout établissement public. L'objectif de cette présentation est d'approuver les cartographies des risques et plans d'action qui ont été transmis avant le Conseil d'administration.

Elle précise commencer par une introduction réglementaire et méthodologique avant d'aborder la démarche à l'université, déployée avec des référents et des collègues en composantes et services. Elle terminera avec un point d'avancement spécifique, et les priorités de l'année prochaine.

La cellule de pilotage, sorte de petite entité rattachée sur l'organigramme des Services juste en dessous du Directeur général des services, remplit trois missions principales :

- Une collaboration au niveau des projets structurants, avec CODA, Elans et UP<sup>2</sup>.
- L'accompagnement au niveau de la transformation « qualité et contrôle interne » de l'établissement au travers de démarches d'amélioration continue.
- Un appui au contrôle de gestion et à la stratégie, avec des documents et le lien entre l'État et l'établissement.

Au niveau du contrôle interne, une démarche a été mise en place depuis trois ans en vue d'aider l'établissement à promouvoir la soutenabilité budgétaire et la qualité de ses comptes. Cette démarche s'appuie sur l'arrêté du 17 décembre 2015 et a pour objectif de mettre en place une démarche récurrente permettant d'identifier les risques financiers qui s'appliquent à l'université, de les hiérarchiser en identifiant les principaux et de mettre en place avec les collègues des actions d'amélioration en continu des activités. Dans cette démarche, deux documents à valider ont été produits, à savoir une cartographie des risques – matrice qui permet de les évaluer avec des codes couleur selon leur priorité en fréquence et en gravité. Ensuite vient un plan d'action pour le porter au sein de l'établissement et déployer les actions de maîtrise. Ces documents sont mis à jour une fois par an avec approbation du Conseil d'administration avant d'être ensuite remontés à l'État via les contrôleurs budgétaires de la Région. Cette procédure qui repose sur trois piliers : la traçabilité des opérations à travers les systèmes d'information et toutes les archives, une organisation claire à travers l'identification du qui fait quoi au sein de l'établissement, avec des organigrammes clairs, des fiches de service, des fiches de poste, et tout autre poste permettant d'éclairer les activités. Enfin, le dernier pilier très important : la formation et la documentation des agents afin que ces derniers puissent disposer d'outils sur lesquels s'appuyer pour réaliser au mieux leurs activités et fournir un service de qualité aux étudiants et partenaires.

Pour mettre en place cette démarche, quatre grandes étapes sont nécessaires :

- L'identification et la formalisation des activités à partir de cartographies des processus ou d'organigrammes fonctionnels nominatifs (qui fait quoi dans un service donné).
- L'évaluation d'impact d'éventuels risques sur leur bonne réalisation. Par exemple, le fait qu'une connexion internet dans un bâtiment qui « plante » peut impacter la saisie de certaines informations sur des logiciels administratifs plutôt connectés.
- La validation de ces risques identifiés, priorisés en instance. L'université en possède deux : un Comité de pilotage avec le DGS, la Vice-présidente des Finances, l'agence comptable et la DIAF, ainsi que des collaborateurs, et le Conseil d'administration qui valide les travaux réalisés.
- La mise en place du plan d'action sur l'année universitaire. Il a été possible d'instaurer une cartographie des processus établissement – base des différentes démarches de qualité à l'université. Ce qui permet une meilleure lisibilité et une optimisation de la communication interne, afin que les agents, composantes et services puissent savoir auprès de quels interlocuteurs demander des informations, par exemple pour bien réaliser des activités.

Pour rappel : un processus se définit comme un enchaînement d'activités, de tâches réalisées par des collègues qui peuvent appartenir ou pas au même service dans l'objectif de fournir un service.

La cartographie des processus se présente en deux catégories : les grosses activités englobant formation, vie de campus et recherche, et les activités annexes concernant le pilotage de l'établissement tout en haut avec la gouvernance et tout en bas toutes les activités support en appui à la bonne réalisation de la formation et de la recherche (par exemple, les finances, les RH, le juridique, etc.).

Le contrôle budgétaire et comptable va s'appliquer seulement sur le processus de gestion budgétaire et comptable : il ne sera déployé qu'en finance.

Il existe cinq risques majeurs en termes de finance.

Au niveau des recettes, d'après les remarques des commissaires aux comptes remontées les années précédentes, persistait un décalage de l'apurement des frais d'inscription, étant donné la possibilité pour les étudiants de les régler en plusieurs fois, et de différentes manières (espèce, chèque ou virement). Afin de pallier cet écart notamment entre les informations contenues dans le logiciel financier et celui de la gestion de la formation, des groupes de travail avec des composantes et des services ont été mis en place.

Par exemple, lors d'une journée d'inscription, les collègues de l'agence comptable ont reçu le paiement de 1 300 étudiants, ce qui générerait dans le logiciel SIFAC une saisie d'environ 1 600 lignes. En effet, en cas de paiement en trois fois, les saisies à faire sont d'autant décuplées dans le logiciel financier. De plus, comme cette saisie n'était pas automatique, elle était réalisée à la main. Raisons qui ont motivé la mise en place de ce groupe de travail avec le concours de la direction du pilotage de la formation, l'agence comptable, la DIAF et les services de scolarité pour réfléchir à la manière de simplifier efficacement la tâche de l'agence comptable et des agents des composantes. L'idée retenue consiste à utiliser un fichier Excel à partir du logiciel DO qui enregistre automatiquement les données des étudiants qui ont payé en ligne, et qui, avec les informations d'Apogée, fiabilise l'information, d'où la possibilité de réduire la saisie à sept lignes au lieu de 1 300, et, donc un gain de temps non négligeable. En effet, les droits d'inscription seront désormais clôturés dès le mois de décembre au lieu du mois de mars de l'année suivante. Cette démarche de contrôle interne a permis une amélioration du processus.

L'année prochaine, il est envisagé d'avancer sur les processus d'ordre de missions et rémunérations des agents de l'établissement, ainsi que sur les immobilisations de l'établissement en raison d'un manque de fiabilisation des inventaires physiques. S'agissant bien souvent de biens d'une valeur supérieure à 800 €, il faut voir comment optimiser l'information pour que la réalité des actifs soit correctement identifiée dans la comptabilité. Ce sera le chantier important de l'année 2024.

La Présidente tient à féliciter la clarté de la présentation.

Isabelle DUFRONT déplore l'absence d'interopérabilité entre Apogée et SIFAC et la perte de temps induite, d'autant plus que l'inscription des étudiants est au cœur de l'activité de l'université.

La Présidente propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 07**

**La cartographie des risques et plan d'actions liés au cycle des dépenses mise à jour en 2023, la cartographie des risques et plan d'actions liés au cycle des contrats/conventions mise à jour en 2023, ainsi que les cartographies des risques et plans d'actions liés au cycle des recettes, immobilisations, travaux de fin d'exercice et comptabilités mises à jour en 2023 sont approuvées à l'unanimité.**

### **10) Budget rectificatif n° 1**

Catherine MACHARD propose d'examiner le premier budget rectificatif de l'exercice 2023, disponible un peu plus tôt que les années précédentes, début mai, contre aux mois de juin, voire juillet habituellement. Cette année, l'université est confrontée à un très fort manque de crédit sur la réserve des conventions à alimenter les conventions au fur et à mesure de leurs signatures. À mi-février, cette réserve convention était déjà dans un mauvais état, d'où la réalisation d'un BR par anticipation afin d'ajuster les prévisions, les nouvelles notifications de crédits reçues et en particulier la subvention pour charge de service public. La notification initiale est en effet reçue en mars.

Le premier tableau est celui des emplois. La notification initiale de la subvention pour charge de service public porte le plafond d'emplois État à 2 617, donc +1 par rapport à la notification précédente. Au niveau de l'établissement, l'accroissement d'activité se retrouve sur les conventions puisque le plafond d'emplois établissement est augmenté de 30 postes pour faire face à cette hausse d'activité.

En ce qui concerne l'actualisation de la subvention pour charge de service public, la notification a été reçue le 16 mars avec l'annonce de 999 072 € supplémentaires, dont 836 613 € relatifs à la masse salariale. Les recettes et les dépenses augmentent parallèlement. Après le BR1 pour 2023, la subvention pour charge de service public est de 219,7 M€.

Ce BR est dédié à couvrir l'accroissement d'activité sur convention, principalement en recherche, mais aussi un peu en formation et en enseignement. Quelques exemples illustrent cette hausse d'activité :

- Programme PLATABAT du FEDER : 2,5 M€ d'investissements à utiliser avant octobre 2023, donc un calendrier très serré avec une somme très importante, ce qui vient ponctionner la réserve convention.
- Programme IMPACT-UP : Demande de dépenses de plus de 800 000 € à faire avant fin 2023.
- Programme DEFFINUM (le nom à l'UP est RESISTEC) avec 939 000 € à déployer sur trois ans.

D'autres conventions moins importantes arrivent aussi.

Lors de ce BR, toutes les masses de dépenses augmentent : 2,6 M€ en personnel, 2 M€ en fonctionnement, 5,1 M€ en investissements. Il faut principalement financer ce programme du FEDER.

La prévision de recettes est évaluée à la hausse de l'ordre de 5 M€, étant donné que l'université doit toujours être en avance de phase, c'est-à-dire avoir réalisé les dépenses avant d'avoir récolté la majorité des recettes, qui seront réalisées les années suivantes, une fois les programmes terminés et justifiés auprès des financeurs.

À l'occasion du BR, le GEPA (budget annexe de gestion du patrimoine) fait un ajustement très important sur les crédits de paiement relatifs aux travaux immobiliers. Les autorisations d'engagement ne bougent pas ni les activités des opérations qui doivent démarrer. En revanche, pour les crédits de paiement, c'est-à-dire pour les paiements des opérations déjà en cours, il y a un retard. Le GEPA diminue les prévisions de paiement sur l'année 2023 de presque 7 M€. De même, les prévisions de recettes sont revues à la baisse, de l'ordre de 3,3 M€. Sur le GEPA, les autorisations d'engagement restent à presque 25 M€ pour les opérations lancées en 2023, ce qui reste un niveau relativement élevé.

Globalement, sur l'établissement, entre le budget initial voté en décembre et le BR1 d'aujourd'hui, les augmentations d'autorisations budgétaires en AE sont de 3,7 %, et de 1,4 % en CP. La masse salariale augmente de 1,6 %. Du côté des recettes, l'augmentation est de 1 %.

Les écarts entre le budget initial et le budget rectificatif sur les crédits de paiement ne sont pas tellement importants. Certes on constate une augmentation du côté des conventions, mais une forte diminution du côté du GEPA. Globalement, l'augmentation de 3,7 M€ se porte surtout sur la masse salariale. La hausse modérée des recettes est due au fait de l'action conjuguée du budget principal et du GEPA. Le solde budgétaire est négatif, soit une accentuation de 1,1 M€. Il aurait été possible de craindre un peu plus du fait de l'augmentation sur les conventions. Le solde budgétaire prévisionnel est négatif de 28,5 M€.

En ce qui concerne la situation patrimoniale, le budget en droit constaté, elle signale l'absence de changement sur le compte de résultat, donc sur la partie fonctionnement et sur la capacité d'autofinancement. En revanche, sur les emplois et ressources, une baisse se constate sur les prévisions d'investissements liées à la diminution plus importante sur le GEPA que la hausse sur le budget principal, ainsi qu'une augmentation des ressources d'investissements. Finalement, la baisse de la dépense du GEPA et le prélèvement sur son fonds de roulement pour financer une grande partie de ses dépenses a permis de récupérer du fonds de roulement, qui est en hausse de 3,8 M€. La trésorerie baisse un peu de 970 000 €. Globalement, le fonds de roulement prévisionnel est de presque 50 M€, et une trésorerie prévisionnelle de 56,3 M€, soit une situation tout de même correcte.

Le tableau d'équilibre financier retrace le solde budgétaire négatif, de -28,5 M€ avec quelques opérations pour compte de tiers (emprunts, TVA, etc.) impactant la trésorerie. Le prélèvement sur la trésorerie après BR1 est de 27,5 M€, pas très différent du budget initial.

En ce qui concerne les grands agrégats prévisionnels après BR1 :

- 304 M€ d'autorisations d'engagement (marchés, bons de commande, dépenses engagées sur l'année, dont près de 217 M€ de masse salariale).
- Les crédits de paiement sont un peu plus élevés. Cela désigne tout ce qu'il est possible de payer sur l'année : 308,7 M€.
- Prévisions de recettes : 280 M€.
- Le solde budgétaire est négatif de 28,5 M€.
- La trésorerie est à 56 M€.
- Le résultat de fonctionnement est négatif de 3,8 M€.

La capacité d'autofinancement reste inchangée par rapport au budget initial à 5,5 M€. Le fonds de roulement atteint presque 50 M€, dont 23 M€ pour le GEPA (traditionnellement la moitié).

La Présidente informe que le ministère a annoncé une baisse du budget de l'université de 5 % pour 2024, hors masse salariale. Autre aspect fondamental : la nécessité de travailler à l'identification de ce qu'il est envisagé de faire du fonds de roulement conséquent de l'université, et ce, sur des actions très précises en lien avec les objectifs de politique publique de la Première ministre. Elle s'adresse au Directeur général des Services adjoint pour insister sur ce travail de longue haleine pour ne pas se faire piller le fonds de roulement par Bercy.

La Présidente propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 08**

**Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité.**

#### **11) Subvention prévue dans la convention entre l'Association Golf de Poitiers-Châlons/Grand Poitiers Communauté urbaine/le département de la Vienne/l'université de Poitiers**

Laurent-Emmanuel BRIZZI précise l'objet du vote, à savoir la validation du paiement de la contribution à l'association du Golf de Châlons, en échange des heures effectuées sur l'année universitaire 2022-2023, sachant qu'il s'agit de la subvention 2023. L'université s'était engagée l'année dernière auprès du Golf de la faire voter le plus vite possible pour qu'il puisse avoir les fonds. L'année dernière, le vote tardif a fait qu'ils n'ont été payés qu'au mois de décembre. Cette subvention 2023 correspond au travail effectué entre septembre 2022 et la semaine dernière.

La Présidente propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 09**

**Le versement de la subvention au Golf de Poitiers-Châlons est approuvé à l'unanimité.**

Laurent-Emmanuel BRIZZI annonce la forte probabilité que ce soit le dernier vote de la subvention, car la convention va être dénoncée à cause de nombreux soucis avec la gouvernance du golf. Grand Poitiers, qui est le propriétaire a été contacté à plusieurs reprises. Il a organisé plusieurs réunions pour bien fixer les conditions et préciser la vocation prioritaire du golf pour les scolaires, les collégiens et les universitaires. Or, l'association qui gère le golf ne l'entend pas du tout de cette façon et fait une campagne de communication orthogonale, notamment à travers sa lettre d'information du golf qui dénonce le fait que les scolaires et les universitaires empêchent le bon développement économique du golf. En raison de toutes les modifications entreprises par le golf, l'université s'est montrée très consensuelle. Pour rappel, il y a quelques années, lors des heures de pratique, personne d'autre n'était sur le golf. Ils ont décidé de séparer le practice et le parcours. L'université a accepté de n'utiliser que la moitié du golf pour la même subvention. Récemment, ils ont découpé le practice en deux parties : une avec des tapis neufs, des ombrières, réservée aux membres du golf et interdite aux scolaires et étudiants, et une autre, dont les tapis sont mis un peu plus loin. De même, la totalité du parcours n'est plus

réservée aux étudiants, qui ne pourront plus utiliser que le trou n° 3. Ils sont en train de regarder pour séparer les approches de green. Les conditions ne sont plus du tout les mêmes, ce qui explique la dénonciation de la convention. Dans la lettre, il a souligné qu'il n'était pas possible de payer 22 000 € par an pour accéder à un mini-golf.

La Présidente insiste sur le fait que l'université de Poitiers continue le golf, mais dénonce cette convention.

Nicolas HAYER surenchérit en soulignant la chance pour les étudiants et les personnels de l'université de Poitiers d'accéder à cette activité, peu accessible financièrement, et ce, grâce à la CVEC et à ce partenariat historique. Il n'est effectivement pas question d'arrêter cette pratique, d'autres structures de Grand Poitiers étant prêtes à accueillir les étudiants à bras ouverts. Au-delà de la pratique encadrée dans le cadre de l'université, du SUAPS, l'objectif englobe également la formation pour les étudiants, notamment de la filière Management du sport à l'UFR STAPS, pour laquelle d'ailleurs cela s'avère d'autant plus problématique en raison des débouchés intéressants dans le cadre de leur formation. S'ajoute la possibilité offerte aux étudiants d'avoir une pratique ultérieure à des prix très attractifs, ce qui était le cas avec le golf des Châlons à Poitiers. Un autre partenariat viendra soutenir cet objectif.

## 12) Tarifs et subventions

La Présidente propose de passer au vote.

### Délibération n° 10

**Les tarifs et subventions sont approuvés à l'unanimité.**

## 13) Questions diverses

La Présidente annonce avec regret le départ de Gilles MIRAMBEAU de l'université de Poitiers pour d'autres aventures. Le poste de directeur général des services a été immédiatement publié et a fait l'objet de cinq candidatures extérieures de très bon niveau. Les auditions auront lieu dans 15 jours. Elle se réjouit de l'attractivité de l'université sur ce poste, car les autres établissements souffrent du manque de recrutement à ce poste.

En l'absence de questions diverses, la Présidente lève la séance du Conseil d'administration.

La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**